

Publier quand même

Les marges du système chinois et la résurgence inattendue de l'esprit lettré

par Frédéric Le Gouriérec (France)

Dès la fin des années 1970, les écrivains et artistes chinois dont le travail ne pouvait être présenté officiellement au public ont eu recours à des stratégies de contournement. Certaines d'entre elles perdurent, même à l'heure de l'expansion d'Internet. Elles dessinent de fait un paysage éditorial très éloigné de l'illusion de la toute puissance de la censure. Shuimo (« L'Écume ») est l'une des nombreuses revues de poésie imprimées et publiées illégalement en Chine. Créée en 2000 par Wu Youming, elle n'a longtemps subi aucune tracasserie particulière. Si le lancement de poursuites administratives contre Shuimo en 2006 n'a pas abouti à sa disparition, il a en revanche donné lieu à un étalage procédural qui, remis dans son contexte, aide à mieux comprendre les motivations réelles de la censure et ses défaillances.



Publish and be damned. The margins of the Chinese system and the unexpected revival of the well-read mind
From the end of the 1970s, Chinese writers and artists whose work could not be officially presented to the public resorted to ways of circumventing official channels. Some of these still exist, despite the growth of the Internet. They present a publishing landscape that is far removed from the illusion of the all-pervasive power of censorship. Shuimo ("Foam on the water") is one of the many poetry magazines printed and published illegally in China. Founded in 2000 by Wu Youming, it was not subjected to any harassment for a long time. Although the legal proceedings begun against Shuimo in 2006 failed to shut it down, they did however result in a procedural performance which, set in context, gives us an insight into the real motivations behind censorship and its failures.

« la frontière entre légalité et illégalité n'a pas en Chine les conséquences attendues sous d'autres climats »

Shuimo (« L'Écume »), simple revue de poésie non autorisée

C'est peu de dire que la poésie n'est pas le marché le plus rentable des maisons d'édition en Chine continentale. Certes, des revues spécialisées existent, mais ni leur nombre ni leur politique éditoriale ne suffisent à refléter la variété de la production contemporaine ou à satisfaire la curiosité d'une partie du lectorat. La mise en ligne d'œuvres littéraires ou de divertissement a beau offrir une solution de repli commode, il reste encore des esprits forts qui s'y refusent obstinément et préfèrent se donner la peine d'éditer, d'imprimer et de diffuser par leurs propres moyens des recueils sans statut légal donc *a priori* passibles de sanctions dans le cadre de la législation chinoise. La première justification de cet apparent entêtement est celle d'un attachement réel à la matérialité du livre, y compris chez des éditeurs et écrivains que leurs activités annexes contraignent à la pratique intensive des dernières techniques de communication. Mais les références héroïques n'y sont pas pour rien, comme la revue *Jintian* (« Aujourd'hui »), éditée dès 1978, au sortir de la Révolution culturelle, par les poètes Bei Dao et Mang Ke, proches des artistes du groupe des Étoiles¹, ou encore des parutions tout aussi sensibles, telles que la série des *Drapeau rouge*, du « Livre noir » au « Livre blanc », édités dans les années 1990 par un certain Ai Weiwei, lui-même un ancien des Étoiles, de retour de New-York. S'il y a bel et bien une tradition des milieux littéraires et artistiques chinois en la matière, sa raison d'être resterait toutefois à préciser et le mimétisme n'est sans doute pas la meilleure explication à l'heure où les moyens techniques de diffusion des textes ne sont plus les mêmes.

Shuimo, éditée par la « Société littéraire de l'écume (shuīmò) », qui s'identifie à

un seul homme, Wu Youming, ancien policier de son état, s'inscrit indiscutablement dans le sillage des grands anciens : outre le mélange de la littérature expérimentale avec l'art contemporain, depuis l'arrivée de Wu Youming à Songzhuang, dans la banlieue artistique de Pékin, les liens de la revue avec des personnages aussi emblématiques qu' Ai Weiwei mais surtout Li Xianting, figure historique de l'art contemporain chinois, sont tangibles. En dépit du caractère composite de ses contenus, *Shuimo* est reconnue par ses pairs dans le domaine de la poésie. Parmi les milliers de publications officieuses souvent revendiquées en vertu de statistiques purement virtuelles, certaines entretiennent avec *Shuimo* des relations étroites, notamment *Vélo*, « revue annuelle de poésie d'avant-garde » éditée dans la province du Guangxi et dotée, elle, d'une modeste version en ligne. Les revues légales et même officielles manifestent aussi leur intérêt : le *Mensuel de la poésie* a publié des poèmes de *Shuimo* dès 2003 et *Poésie chinoise* publie tous les ans un numéro spécial consacré au travail éditorial des revues sans existence légale (*mínkān*²) alors qu'elle dépend des Éditions de la Littérature du Peuple. Cet état de fait suffit à montrer que la frontière entre légalité et illégalité n'a pas en Chine les conséquences attendues sous d'autres climats ; la sphère culturelle ne fait pas figure d'exception à ce phénomène général.

En matière esthétique, la ligne affichée par Wu Youming peut être chargée de références littéraires et de considérations sociologiques, mais elle finit toujours par se résumer très simplement : au nom de sa quête de pluralisme, l'éditeur souhaite que n'importe qui puisse lui envoyer un texte, mais il ne publie que ce qu'il estime en toute subjectivité digne d'être publié. L'organisation concrète et le modèle économique sont en revanche beaucoup plus acrobatiques. À ses débuts d'éditeur, en

2000, Wu Youming était incapable de taper ses textes, il remettait des manuscrits aux imprimeurs qui se chargeaient de tout le travail de composition et de mise en page sans qu'il eût à intervenir : la répartition des compétences techniques dessine des solidarités entre les individus ou les corps de métiers qu'un discours convenu et coupé des réalités sur une dissidence fantasmée a bien tort de négliger, car occulter cette dimension matérielle de l'édition, c'est ne pas percevoir certains enjeux majeurs qui lui sont liés. Wu Youming ne délègue qu'une partie de ce travail mais dirige sa revue en totale autarcie critique : c'est à lui que revient toute la sélection préalable puis l'établissement du texte et il s'astreint à un minimum d'une dizaine de relectures et de corrections du manuscrit original. C'est le salaire de policier de Wu Youming à Huangshi, dans la province du Hubei, qui a longtemps couvert les frais d'impression et la nature d'un tel financement a une valeur en soi. Le tirage limité et le faible coût de l'impression en Chine permettaient à l'éditeur de « faire face », la vente d'une partie des exemplaires de *Shuimo* et les dons visant à soutenir sa publication le faisaient même partiellement rentrer dans ses frais. La notoriété aidant, l'impression est désormais essentiellement financée par des dons dont la provenance, plus ou moins dévoilée, a aussi une grande valeur. Le modèle de vente le plus fréquent est celui de la vente par correspondance car le courrier express est beaucoup moins cher et beaucoup plus développé qu'en France ; quant au tarif de la revue, il peut varier si l'acheteur a la volonté de jouer les mécènes, ce qui n'est pas rare. La prise de contact et le mode de paiement se sont également modernisés au fil des années grâce à l'utilisation d'applications pour téléphone mobile d'un usage quasi universel, parfaitement adapté au commerce instantané, voire aux enchères en ligne.

¹ Ces artistes, au nombre desquels figuraient Ma Desheng, Wang Keping et Li Shuang, désormais établis en France, avaient accroché leurs œuvres sur les grilles du parc du Musée des Beaux-Arts de Chine à Pékin en septembre 1979.

² Littéralement : « publications » (*kānwù*) venues du « peuple » (*mínjiān*) sans enregistrement ni contrôle officiel.

« la répression vise en priorité les publications politiques ou pornographiques. Tout le reste se situe dans une zone grise précaire »

La configuration juridique est en revanche beaucoup plus floue, tant les principes du droit et les mécanismes de son application relèvent de deux logiques différentes en Chine. Certes, la publication de *Shuimo* est illégale, comme les actes d'accusation de 2006 vont le marteler, mais l'illégalité constitue une norme de fait dans le contexte chinois, argument que son éditeur, au fait de son sujet, ne manquera pas d'invoquer, si bien que la répression vise en priorité les publications politiques ou pornographiques. Tout le reste se situe dans une zone grise précaire, qui implique la prise de précautions élémentaires, affichée dès la page de garde de la revue. Jusqu'au numéro 13, en décembre 2008, elle était ornée d'une remarque préliminaire : « Cette publication est une publication littéraire *non officielle* à but non lucratif. Ses principaux contenus sont le roman, la poésie, l'art contemporain, la critique. Les contributeurs qu'elle regroupe sont des auteurs d'expression chinoise sans distinction géographique et des artistes de culture chinoise. Cette revue n'est pas éditée à l'intention du grand public, elle n'a pas de prix de vente, elle est seulement destinée à une communication interne ». Le mot « non officiel » (*minjiān*) distingue ce qui vient « du peuple » de ce qui vient du « gouvernement » ; il signifie également « privé » par rapport à « public », « amateur » par rapport à « professionnel ». Cette mention nécessaire vise à placer *Shuimo* dans la sphère non réglementée, dont l'existence est admise mais

dont les frontières sont contestées. À partir du numéro 14, commémorant les dix ans de la revue en janvier 2010, un avis au lecteur prend le relais : « *Shuimo* est une publication littéraire *non officielle* à but non lucratif créée en 2000, qui compte jusqu'à présent 14 numéros ordinaires et 3 numéros spéciaux. Depuis sa création il y a dix ans, *Shuimo* s'est toujours efforcée

de faire entendre la voix pluraliste des milieux littéraires, artistiques et intellectuels chinois contemporains ; elle espère obtenir le soutien économique des esprits éclairés issus de toutes les composantes de la société. Les donateurs seront tous remerciés par écrit dans la revue. » L'insistance sur le caractère non commercial et non lucratif de la publication, ainsi que sur le statut de « document interne » – seul statut de fait, jusqu'au milieu des années 1990, des publications indépendantes d'art contemporain qui ne circulaient qu'entre le producteur et le souscripteur ou, gratuitement, auprès des membres d'une communauté restreinte déjà acquise – est absolument nécessaire mais pas suffisante comme l'ont démontré les démêlés de Wu Youming en 2006 avec l'administration « de la presse et de l'édition » saisie de son cas. Montrer que l'espace non réglementé dont on se réclame ne viole pas la loi oblige à donner des gages de bonne foi ostentatoire : c'est ce qui explique la transparence mise en exergue non sans une certaine forme d'outrance au sujet des personnes impliquées dans la préparation de chaque numéro. Sous l'avis au lecteur du numéro 14 de *Shuimo* figurent les coordonnées téléphoniques et électroniques personnelles du rédacteur en chef du numéro et des porte-parole de la revue dans trois grandes villes, Pékin, Xi'an et Changsha. Enfin, tout en bas de la page, est remercié le donateur ayant financé l'impression, probablement sous un pseudonyme. Parfois, il y a plusieurs donateurs pour un seul numéro et il arrive que leurs noms soient réduits à de simples initiales opaques,



« Wu Youming a cumulé, sciemment et sans jamais se cacher de ses collègues, son emploi de policier et l'édition d'une revue illégale »

comme le « DZ » des numéros 16 et 17 (septembre 2010 et décembre 2011), ou à des pseudonymes originaux, tel la dame « Gomme (*xiàngpí*) » du numéro 18 (janvier 2013).

Rouages et enjeux d'une interdiction sans effet

Wu Youming est un pur amateur de littérature qui écrit depuis sa jeunesse et a publié bon nombre de poèmes ou de nouvelles dans des revues d'audience nationale. Issu d'un milieu modeste, il a suivi le conseil paternel et s'est engagé dans la police, l'emploi stable par excellence, en 1994 à l'âge de 20 ans. Il s'y est effectivement comporté en policier intègre et consciencieux pendant les longues années d'exercice de ses fonctions retracées dans les 400 pages de *Treize ans dans la police*, publié en 2014 par la « Société littéraire de l'écume », avec un titre calligraphié par Li Xianting, une photographie de l'auteur en compagnie de sa femme enceinte prise par Ai Weiwei, donateur régulier en plus d'être un ami, et une impression financée par un mystérieux

« monsieur PK », dont le hasard, sans doute, veut que les initiales puissent aussi signifier quelque chose comme « joute verbale ». Tout représentant de la loi qu'il était, pendant sept années Wu Youming a cumulé, sciemment et sans jamais se cacher de ses collègues, son emploi de policier et l'édition d'une revue illégale.

La procédure visant *Shuimo* a commencé soudainement, en mai 2006, et le refus du dernier appel légal contre l'amende prononcée a été signifié en février 2007. Le lancement de la procédure coïncidait avec la multiplication des interventions publiques de Wu Youming, fin 2005 et début 2006, sur des dérives de son métier de policier qu'il avait d'abord dénoncées en vain par la voie hiérarchique, comme l'obligation d'atteindre un quota d'amendes dans le contrôle de la circulation sous peine de se voir imposé des retenues sur salaire. Cette procédure de repréailles sur ses activités connues dans l'édition pour son agitation au sein de la police ne pouvait bien entendu être assumée comme telle, si bien, comble du paradoxe, qu'un autre article d'abord publié sur Internet, relatif aux failles du système d'enregistrement de l'état civil et à leurs conséquences en cascade, avait ensuite été repris et salué par la revue *Le travail au commissariat*, rattachée aux Presses de l'Université de la Sécurité Publique du Peuple Chinois, qui le publiait très officiellement en novembre. Et ce en pleine procédure administrative entre Wu Youming et le Bureau de la Presse et de l'Édition, tout en gratifiant son auteur d'une très martiale photographie en uniforme devant l'entrée de son commissariat. Au lendemain du dernier acte de la procédure contre *Shuimo*, qui n'avait théoriquement eu aucune répercussion sur son emploi de policier, qu'il continuait à exercer, Wu Youming franchissait une dernière ligne jaune et publiait sur Internet, en plein plénum du Parti de mars 2007, un article exposant

l'ampleur des moyens policiers mis en œuvre pour empêcher le libre exercice du droit de pétition, pourtant garanti par la Constitution. Dès la clôture du plénum, il était révoqué par une missive de quelques lignes et, ironiquement, cette sanction semblait couronner la procédure visant *Shuimo*.

Du point de vue des mécanismes de l'édition indépendante ou engagée, l'affaire *Shuimo* demeure très instructive³, car pour une fois, les arguments et les parades de chacune des deux parties peuvent être décortiqués à loisir, puisque le débat était calculé en fonction de ses possibles répercussions publiques, prévisibles en raison de la notoriété et de la personnalité de Wu Youming. Chacun s'efforçait donc de respecter un cadre formel et argumenté, pouvant donner l'illusion de l'impartialité et d'une certaine transparence, mais l'issue parle d'elle-même : la revue illégale dont il s'agissait officiellement de faire cesser la parution existe toujours, en revanche le policier trop honnête ne fait plus partie de la maison dont il trahissait les secrets. L'origine des poursuites lancées en mai 2006 est censée avoir été la découverte dans une librairie de Canton d'un exemplaire de *Shuimo* dont il apparaissait qu'il ne s'agissait pas d'une publication autorisée par le Bureau de la Presse et de l'Édition. Les coordonnées du responsable de publication étant clairement indiquées sur le corps du délit, l'affaire avait été transmise au Bureau local de la province du Hubei qui avait poursuivi l'enquête sur une base limpide : toute entreprise d'édition, d'impression, de diffusion et de commercialisation d'ouvrages non enregistrés conformément à la législation est passible de poursuites civiles et pénales, de la saisie des ouvrages litigieux et d'une amende calculée en fonction du bénéfice commercial de l'opération.

Sur la question de l'illégalité originelle de sa revue, Wu Youming arguait des usages

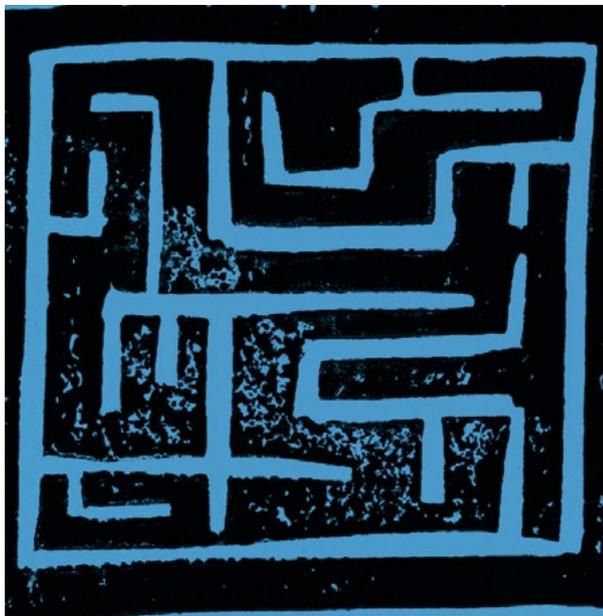


³ Elle est minutieusement documentée dans *Treize ans dans la police*, à partir de la page 326.

établis dans ce secteur de l'édition, de la non-dissimulation de ses activités et de la reconnaissance publique qu'elles lui avaient même valu : des exemplaires avaient été distribués à de hauts représentants du Bureau de la Presse et de l'Édition qu'il désignait par leurs noms et leurs fonctions de l'époque, lesquels lui avaient adressé des éloges pour la qualité de sa revue, tandis que des publications littéraires nationales avaient consacré son travail à maintes reprises. La réponse était invariablement que ce qui était illégal n'en demeurait pas moins illégal. Wu Youming était accusé d'avoir violé les articles 9, 26, 29 et 37 de la réglementation générale de l'édition, il devait donc payer les amendes prévues par les articles 55 et 56. Nul n'ignore pourtant que nombre de publications officielles, y compris les journaux édités par des gouvernements locaux, ne prennent pas davantage la peine de se faire enregistrer, ce qui les place dans la même position formelle d'infraction à la loi que *Shuimo*.

Les contenus de la revue étaient également passibles de sanctions. Les numéros 6, 7, 8 et 11 de *Shuimo* recelaient des contenus « interdits » ; les numéros 7, 9 et 11, ainsi que deux numéros spéciaux, renfermaient des contenus « pornographiques ». Il ne semble pas que lesdits contenus aient été cités plus précisément que par référence au numéro dans lesquels ils étaient parus, ce qui ne facilitait pas le travail de la défense. Wu Youming contestait en bloc, arguant qu'il était inconcevable qu'un policier comme lui ou que les éminents spécialistes de littérature qui appréciaient sa revue eussent pu laisser passer de telles infractions et que ces griefs montraient bien plutôt l'incompétence littéraire des agents qui les lui imputaient. Peine

perdue, l'administration s'est sagement abstenue d'entrer dans les détails. Elle aurait peut-être souhaité mentionner la nouvelle d'une page et demie publiée en 2004 dans le numéro spécial sur les écrivains nés dans les années 1970 et signée de Wu Youming en personne qui, en cette unique occasion, avait jugé bon



d'ajouter à son paraphe la mention de son statut de « policier ». Intitulée « Un rapport sexuel catastrophique », la nouvelle raconte la sieste crapuleuse d'un couple hébergeant une amie somnolant à l'autre bout de la même pièce. Son forfait une fois commis avec un emportement qui le surprend lui-même et fait dériver la nouvelle vers le fantastique, l'homme est dépassé par la quantité de sperme qui ne cesse de s'écouler au point qu'il ne parvient plus à l'éponger même avec tout ce qui lui passe sous la main. Tombés par terre, ses sous-vêtements surnagent au loin, impossibles à récupérer s'il ne veut

pas réveiller sa voisine. Il ne peut plus se rhabiller et imagine avec angoisse l'instant où son invitée va se réveiller et faire semblant de ne rien voir malgré le tableau apocalyptique qui s'offre à elle. Ce serait en effet un bel exercice pédagogique que d'expliquer comme une évidence à des bureaucrates en service commandé qu'un tel texte n'a pas la moindre visée pornographique.

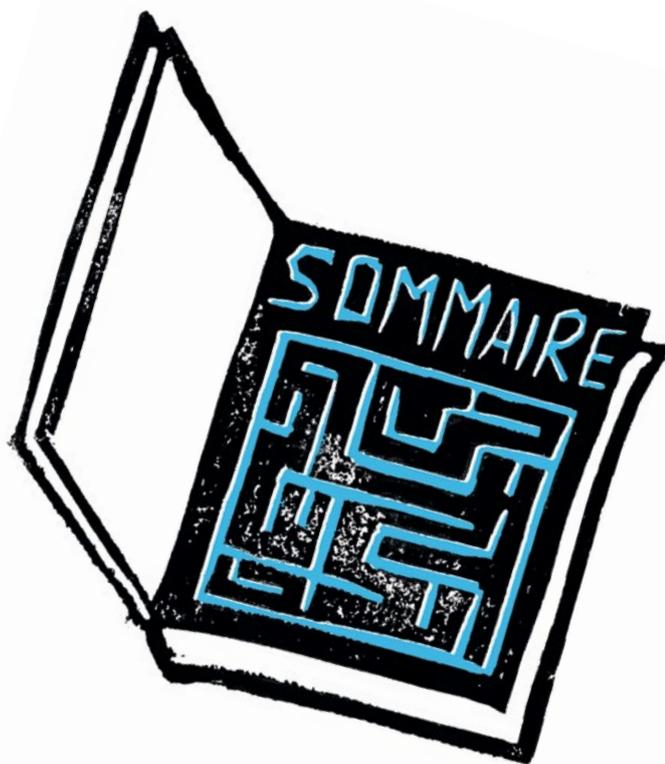
En enquêtant auprès de trois imprimeries, l'administration avait établi que 11 000 volumes avaient été imprimés ; 59 reçus d'envois postaux portant sur un total de 672 kilos avaient été récoltés, ainsi que 50 relevés de virement bancaires, permettant d'évaluer les recettes de Wu Youming à 13 879 yuans, soit près de 1 500 euros à l'époque. Pour faire bonne mesure, sept tickets de caisse d'achats de *Shuimo* avaient été retrouvés dans des librairies de Canton, Pékin, Lanzhou et Huangshi ! C'est sur cette base que l'amende avait été portée à 20 000 yuans, soit le montant d'une année du salaire de policier de Wu Youming.

Évidemment, ce dernier contestait ce raisonnement fondé sur des présomptions et des calculs incomplets. Les recettes étaient considérées comme des bénéfices sans la moindre prise en compte des dépenses engagées. Dans la mesure où son activité était non lucrative et où il en avait toujours été de sa poche, on ne pouvait pas considérer qu'il s'agissait d'un commerce. L'administration refusait de s'abaisser à ces considérations mesquines, rappelant que le constat de l'existence d'une activité lui suffisait. Wu Youming établissait des comptes rendus soignés de chaque audition, reproduisait les pièces

« après les années 1990, jamais la sanction n'avait dépassé la fermeture de la publication incriminée »

de procédure dans ses publications ou sur Internet. Il applaudissait les investigations des enquêteurs et évaluait le coût de leurs missions à travers la Chine pour récolter une poignée de tickets de caisse et confisquer 1 244 exemplaires de sa revue à près de 100 000 yuans, qu'il mettait en relation avec le montant de son amende. Il saluait aussi, dans une lettre publique d'août 2006, l'évolution historique que constituait son cas. D'après ses informations, dans les années 1980, des gens de lettres avaient fait de la prison pour avoir édité des revues clandestines mais, après les années 1990, jamais la sanction n'avait dépassé la fermeture de la publication incriminée. Son amende constituait donc un record historique et il remerciait les dirigeants du Bureau de la Presse et de l'Édition de la ville de Huangshi de l'avoir aidé à faire l'Histoire ! L'essentiel ne se joue pourtant ni dans les modalités de la répression qui n'ose pas dire son objectif, en soi étranger à une véritable volonté d'entraver la liberté de l'édition chinoise, ni dans la défense pied à pied de Wu Youming qui, lui-même, pendant toute la durée de la procédure, n'énonce pas la véritable raison pour laquelle on s'en prend soudain à *Shuimo*, se contentant de demander, avec insistance et sans réponse, pourquoi on ne l'a pas réprimandé plus tôt. En réalité, chacun essaie d'éviter un affrontement trop direct dans l'intérêt de son objectif principal. Bien des particularités éditoriales de *Shuimo*, avant et après la révocation de Wu Youming, s'ex-

pliquent par la volonté de préserver un petit havre de liberté collective et, pour ce faire, de ne pas exhiber les véritables sujets qui fâchent sous le nez de l'adversaire. La manière dont sont composés les sommaires de chaque exemplaire de *Shuimo* est bien plus révélatrice du véritable état d'esprit de l'éditeur, comme en atteste un numéro ultérieur, le numéro



17 daté de décembre 2011. La première rubrique, « Nouveau roman chinois », comporte six nouvelles : la première est annoncée à la page 2, les autres, manifestement beaucoup plus courtes, se succèdent environ toutes les deux pages, de la page 56 à la page 66. La rubrique « Poé-

sie d'après les années 1990 » procède de même pour six auteurs, publiant un ou plusieurs poèmes. Puis vient la rubrique « Arts variés contemporains » à l'intitulé pataud. Dix noms d'artistes se succèdent, sans indication de la nature des œuvres reproduites, mais l'ordre de succession est totalement aléatoire. Concrètement, une telle table des matières empêche de percevoir la place et la longueur respective des articles. Et s'il y avait à s'interroger sur la pertinence d'un tel système, il suffirait de se reporter à la page 172 où tout le monde s'attend à une ou deux lithographies de Wu Youming. Or, c'est le début d'un article de 30 pages intitulé « En mémoire de ces expulsés par la force qui se sont immolés par le feu », compilation édifiante d'articles de presse publiés isolément dont le rassemblement permet de mesurer l'ampleur d'une injustice sociale majeure de la Chine actuelle et la détresse de la population. Difficile de ne pas en conclure que la bizarrerie de la table des matières n'est pas fortuite : pour connaître le contenu de *Shuimo*, il faut vraiment le lire, y compris les rubriques qu'on aurait pu croire anodines. Or, tout le monde ne lit pas tout, à commencer par les censeurs, surtout si de tels artifices les en dissuadent habilement. Dès lors, il paraît aussi évident que la parution d'un tel article sur Internet aurait provoqué son

« [En Chine] il ne saurait être question de se voir interdire de créer des œuvres et de se les échanger entre soi dans un cadre privé »

repérage et son blocage par une censure fondée sur l'indexation de mots clés sans même qu'un censeur ait à le lire. Le choix du papier n'est pas anodin car *Shuimo* n'est pas une simple revue de poésie et l'apparent amateurisme de son fonctionnement éditorial a quelque utilité.

Modèle chinois et cloisonnement des spécialités universitaires

Un parallèle s'impose avec le travail de Li Xianting dans le domaine du cinéma indépendant. Et c'est en partie Wu Youming qui l'effectue, lorsqu'il publie dans le numéro 13 de *Shuimo*, en décembre 2008, un entretien avec Li Xianting consacré à ses activités dans ce domaine, suivi d'un autre entretien avec Zhu Rikun, alors responsable des programmes de la Fondation Li Xianting pour le cinéma indépendant et plus ouvertement politisé. Ni Li Xianting ni Wu Youming ne cherchent l'affrontement à caractère politique. Leur aspiration commune au libre exercice du jugement inclut certes la liberté de prendre des positions justes sur les réalités sociales qui les touchent, mais cette seule visée politique très concrète est moins riche de possibilités que l'art, leur préoccupation première. La multiplicité et la variété des choix à faire en toute liberté sur chacun des paramètres d'une œuvre procurent des plaisirs peut-être moins nécessaires mais plus subtils que la simple morale civique. Et à cette profusion interne répond encore la liberté de passer d'un genre à l'autre : poète, éditeur, artiste « plasticien », Wu Youming a aussi participé à des documentaires ou à des fictions. Ce décloisonnement disciplinaire sous la bannière de la liberté définitoire de l'art, qui inclut la littérature, ou cette alternance entre préoccupations artistiques et enga-

gement social peuvent parfois se révéler simultanément dans des circonstances anecdotiques, comme le vernissage de l'exposition des peintures de Xu Feng en décembre 2014 à Songzhuang. C'est Wu Youming, embauché par une revue artistique en ligne, qui en était le commissaire, tandis que Li Xianting en était l'invité, mais la conversation avec les artistes présents s'est concentrée sur le harcèlement dont son festival de cinéma indépendant avait été l'objet, ainsi que sur la possibilité de vivre malgré tout et d'échanger librement dans le cercle restreint et informel de la communauté d'aspiration à la liberté qu'incarne à sa façon Songzhuang.

Déjà, à l'époque de l'entretien publié par Wu Youming, la situation était délicate : chaque année, l'école d'été et le festival du film indépendant de Songzhuang étaient entravés par les autorités. En 2012, des nervis prétendaient empêcher l'accès aux projections de toute personne extérieure à l'équipe organisatrice : ne s'agissait-il pas d'un événement privé qui n'était pas destiné au public ? Puis l'électricité de tout le pâté de maisons avait été soudainement coupée pour empêcher la poursuite des projections, appelées à se poursuivre tant bien que mal au gré de déménagements improvisés. En 2013, le harcèlement était permanent ; en 2014, le festival était interdit avant même son ouverture et Li Xianting emmené au commissariat, tandis que sa Fondation était perquisitionnée et l'ensemble des collections de films documentaires confisqué. Elles avaient été conçues comme une ébauche de cinémathèque, un moyen de conserver des œuvres appelées à disparaître, et comme une première introduction d'un système de droits d'auteur symbolique au bénéfice des réalisateurs sans revenus ; la fondation était un lieu privé, d'accès gratuit, où des chercheurs et des amateurs de films indépendants chinois pouvaient venir visionner les œuvres, en discuter entre

eux et consulter les ouvrages de la bibliothèque, riche en « documents internes ». Le financement était assuré par des dons d'artistes célèbres, que Li Xianting avait été le premier à soutenir, lorsqu'il était éditeur au sein de revues d'art dans les années 1980, puis critique indépendant après avoir été renvoyé. Le modèle s'étendait aussi à la production de documentaires ou au financement de traductions fournies à des éditeurs amis en poste dans des structures officielles ou revendeurs de numéros ISBN : il était proche de celui de *Shuimo*, à ce détail près que c'était au public de se déplacer jusqu'à l'œuvre. Dans le cas des films, la censure est en effet plus rigoureuse encore et prétend même s'exercer avant le tournage, ce qui interdit à l'artiste de créer son œuvre. Nul ne conteste qu'on puisse *a posteriori* en restreindre l'accès à telle ou telle catégorie de public, comme le veut le principe de la classification des films dans la plupart des pays, pas même Li Xianting ou Wu Youming. Mais, comme en art ou en littérature, il ne saurait être question de se voir interdire de créer des œuvres et de se les échanger entre soi dans un cadre privé. Et les films sont bien tournés, les textes écrits.

N'étaient les intimidations extérieures et la modernité technique envahissante, ce système commun à *Shuimo* et à l'enclave cinématographique de Songzhuang n'est autre que le modèle autarcique des lettrés chinois qu'évoquait Li Xianting de manière pittoresque dans un ancien article sur la calligraphie chinoise : « Dans une pièce claire et dépouillée, en compagnie de quelques bons amis, dans une odeur d'encens et les mains propres, l'on sort les précieux rouleaux soigneusement conservés, pour les présenter au regard et les soumettre au jugement, et chaque fois, c'est dans une atmosphère très propice et paisible, de très près, qu'ils sont savourés avec attention ». *Mutatis mutandis*, il n'y a jamais eu d'interruption de

ce modèle dans les sphères littéraires et artistiques, pas même pendant la Révolution culturelle. Le constat d'une absence de publications et d'expositions pendant cette période est pris pour une absence d'œuvres et le discours officiel pour une réalité, mais de nombreux parcours d'artistes attestent le contraire, tout comme *Shuimo* aujourd'hui, censée ne pas exister. La fermeture des institutions d'enseignement donne l'illusion d'une absence de transmission, qui s'est pourtant effectuée de manière informelle : les Étoiles ou les Anonymes le démontrent et la session d'été 2015 de l'école de cinéma Li Xianting s'est bien tenue dans la montagne, loin de Pékin. La recherche sur la censure chinoise se renouvellera moins par la simple addition de nouveaux territoires, comme Internet ou le cinéma indépendant, que par une refonte épistémologique généraliste et une immersion moins artificielle dans les

réalités qu'elle prend pour objet. Des voix ont commencé à relativiser le rôle libérateur d'Internet (Sautédé, 2009), d'autres à s'amuser des impasses de la censure (Béja, 2007), mais le discours schématique sur la censure n'est toujours pas remis en question. L'erreur sur l'efficacité prêtée à la censure résulte d'une spécialisation universitaire qui, faute d'un accès direct à la réalité, pourtant possible, surestime les sources de seconde main et se dispense de poser au préalable les catégories permettant de penser les faits sans les déformer au prisme des niches académiques. Spécialistes de littérature, d'art et *a fortiori* de cinéma indépendant ne se sentent pas tenus de s'informer au-delà de leur pré carré; pour plus de commodité encore, le contemporain n'est jamais restitué dans ses racines culturelles, si bien que l'actualité politique reste forcément la principale grille de lecture.

Il est difficile de comprendre l'intrusion de la politique en art et en littérature sans l'analyser comme une confrontation entre l'application des règles, qui intéresse la première en matière sociale, et le jeu sur les règles, sociales à l'occasion, qui a toujours caractérisé les seconds dans la tradition chinoise; les empiètements ne sont possibles que du fait de cette convergence relative et non d'une hiérarchie implicite telle que la suppose l'ensemble de l'historiographie de l'art (Le Gouriérec, 2003), de la littérature et du cinéma chinois d'après 1949. Dans le cas de *Shuimo*, c'est Wu Youming, en tant que citoyen, qui a empiété sur la sphère politique et le retour de bâton n'a pu le toucher que dans son statut de policier. Si la liberté et la morale sont à l'intersection de l'art et de la politique, cette dernière n'a sur ce qu'elle prétend interdire qu'une prise restreinte : elle peut entraver l'autonomie mais rarement la liberté.



Références

ARSÈNE, Séverine et alii, 2013.

Internet en Asie. Paris : Picquier.

BÉJA, Jean-Philippe, 2007.

Chine : la vie difficile des censeurs.

Esprit, n° 7, p. 67-74.

DURY, Maxime, 1995.

La censure. La prédication silencieuse.

Paris : Publisud.

FONDATION LI XIANTING.

Catalogues du Festival du film indépendant de Pékin (BIFF), 2006-2014

(publication illégale).

GAO, Xincheng, 2005.

Histoire de l'édition chinoise.

Shanghai : Presses de l'Université Fudan.

JIN, Beilun, 2013.

Chroniques de l'édition contemporaine pékinoise. Pékin : Éditions de la Chine contemporaine.

LE GOURIÉREC, Frédéric, 2003.

De l'art contemporain, chinois en

l'occurrence. Comment s'écrit l'histoire.

Alors, la Chine ?

Paris : Centre Pompidou, p. 114-117.

LI, Xianting, 2000.

L'important n'est pas l'art.

Nankin : Éditions des Beaux-Arts du Jiangsu.

ORY, Pascal (dir.), 1997.

La censure en France à l'ère démocratique.

Bruxelles : Éditions Complexe.

SAUTEDÉ, Éric, 2009.

Pour en finir avec les « technologies de la libération ». *Hermès, La Revue*, n°55, p. 133-140.

WU, Youming, 2014.

Treize ans dans la police. Société littéraire de l'écume (publication illégale).

WU, Youming.

Revue Shuimo. 2000-2014

(publication illégale).

YAN, Zhi (éd.), 2014.

Poésie chinoise, n°12. Sélection

de poèmes parus dans des revues non autorisées. Pékin : Éditions de la littérature du Peuple.



Auteur



Frédéric Le Gouriérec, maître de conférences de langue et civilisation chinoises à l'Université de Poitiers, est rattaché au CRIHAM, ainsi qu'au Centre de Recherches sur l'Extrême-Orient de Paris-Sorbonne. Ancien élève de l'ENS de la rue d'Ulm, agrégé de lettres classiques et diplômé de l'INALCO, il est arrivé en Chine en 1996 et s'est immergé dans le milieu de l'art contemporain chinois, en particulier à Pékin et à Shanghai, avant d'entamer son doctorat à l'Institut Central des Beaux-Arts à Pékin et de soutenir sa thèse à la Sorbonne en 2000. Il a pu observer de près les mécanismes de l'édition universitaire chinoise, notamment dans le cadre d'une coopération avec l'Université de Nankin, mais surtout ceux de l'édition marginale, dans le domaine artistique, littéraire, cinématographique.